

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
23 MARS 2016

DATE d'AFFICHAGE
05 AVRIL 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 35
Votants : 36

L'an deux mille seize,

le 29 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Mireille LUCAS a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°48-2016 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES LA CORNE DU CERF EST A ARZAL
- CESSIION DE FONCIER AU PROFIT DE MONSIEUR LAURENT LE CADRE POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRISE
SARL LE CADRE LAURENT

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, propose de céder au profit de Monsieur Laurent LE CADRE pour le compte de l'entreprise SARL LE CADRE Laurent, les parcelles cadastrées A 1241 (2 575m²) et A 1285 (1 566m²) d'une superficie totale de 4 141 m² sur le Parc d'Activités de La Corne du Cerf Est à Arzal, issues de la déclaration préalable n°DP 056 004 14 H0011 obtenue le 16 juin 2014 et identifiées lot n°1.

Conformément à l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), statuant sur la nécessité pour les Collectivités Territoriales de solliciter et viser l'avis de l'autorité compétente de l'Etat, France Domaines 56, dans le cadre de la cession d'immeubles et permettant une marge de négociation de + ou - 10 %, l'avis de France Domaine 56 a été sollicité.

L'estimation n°2016-004-V0248 datée du 2 mars 2016 réalisée par France Domaines 56 s'élève à 20 € HT le m², soit au prix total de 82 820 €. Au regard de cet avis mais également de la délibération n° 67-2011 du 26 avril 2011 fixant le prix de vente des terrains sur ce Parc d'Activités à 20 € HT le m², le Vice-président propose de céder ces deux parcelles, d'une surface totale de 4 141 m², viabilisées de tous les réseaux, au prix unitaire de 20 € HT le m², soit un prix total de 82 820 € HT représentant un prix de 95 568,77 € TVA sur marge comprise.

Conformément à la délibération n° 90-2013 du 8 octobre 2013, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne se réserve le droit de reprendre ce foncier si au terme de trois années à l'issue de la présente vente, l'acquéreur n'a pas réalisé son projet immobilier dans les conditions initiales de vente.

La vente se réalisera de gré à gré et le prix sera payé au comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées A 1241 et A 1285 d'une surface totale de 4 141 m² viabilisées de tous les réseaux au profit de Monsieur Laurent LE CADRE pour le compte de l'entreprise SARL LE CADRE Laurent au prix de 82 820 € HT, soit un prix total de 95 568,77 € TVA sur marge comprise aux conditions exposées préalablement ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 05/04/16
Le Président,

